

Sujet : [INTERNET] Non à la zone industrielle dans le bois de Bramard

De : stephane.chouleur@mailo.com

Date : 29/05/2022 20:12

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Bonjour,

Je soussigné Stéphane Chouleur, professeur agrégé de Sciences de la vie et de la Terre, suis absolument opposé au projet de zone d'activité "ZA du bois de Bramard", sur un site naturel forestier.

J'ai la charge de former les futurs ingénieurs agronomes, puisque j'enseigne en classe préparatoire BCPST au lycée Claude Fauriel de Saint-Etienne. La décision d'artificialisation des sols, dans une zone telle que celle du bois de Bramard va totalement à l'encontre des enseignements actuels concernant la gestion des milieux naturels. Ce site présente une valeur biologique majeure sur le territoire de la commune de Saint-Didier en Velay :

1. C'est une zone constituée d'une essence forestière sensible sur le territoire français, le Sapin pectiné, (*Abies alba*). Le site du bois de Bramard a été recensé dès 1937 comme sensible, puisque cette espèce ligneuse a des exigences écologiques étroites, ne permettant pas son installation dans tous les types de milieux. Les forêts de ce conifère sont donc à préserver.
2. Le bois de Bramard est une forêt pluricentenaire (cf Philibert Guinier, René Rol. Etudes sur la répartition des essences forestières en France. Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et de la Station de Recherches et Expériences Forestières, 1937). Ces écosystèmes sont riches d'espèces animales, végétales, mais aussi microbiennes, installées depuis longtemps. Abattre les arbres, c'est détruire toute la biomasse qui lui est associée.
3. La résistance et la résilience d'un écosystème passent par une continuité des habitats. Toucher au bois de Bramard va fragmenter le milieu, fragilisant la survie des espèces alentours, animales, végétales et microbiennes.
4. Une "Pierre de Saint-Martin" est présente sur le site (cf. Notice historique sur la paroisse de Saint-Just-Malmont, 1869). Cet atout pourrait valoriser l'intérêt culturel de cette région.

La forêt du bois de Bramard offre donc des services écosystémiques utiles :

1. des services d'approvisionnement en sapin pectiné (gestion forestière raisonnée)
2. de nombreux services de régulation (gestion locale du flux de CO2 par la photosynthèse, gestion des flux d'eau par l'infiltration des sols)
3. des services socio-culturels effectifs (promenades) et en devenir (Pierre de Saint-Martin)
4. des services de soutien (maintien d'un sol épais).

Je demande donc aux autorités compétentes de refuser la réalisation de ce projet et de préserver les habitants et les générations futures.

Cordialement

Stéphane Chouleur